

28 juin  
2024

# A.C.I.T. INFOS HEBDO



## CHABBAT CHELAH LEHA

**Entrée : 21h41  
Sortie : 23H00**

On souhaite d'excellentes vacances  
bien méritées aux enfants qui  
terminent l'école et de bons  
résultats à ceux qui ont des  
examens/concours.

## Horaires

**VENDREDI 28**

**Office à 19h00  
Chir Hachirim puis  
Arvit**

**SAMEDI 29**

**Cours sur la  
Haftara à 19h00  
Minha à 19h30  
puis Séouda  
Chlichit  
2è cours sur la  
paracha**

**Avec toutes mes  
amitiés.**

*Chabbat chalom*  
**Paul LEVY**

# Le mot du rabbin sur la paracha



Lorsque l'Éternel dévoila aux Hébreux qu'ils n'entreraient finalement pas en terre promise, mais qu'ils erreraient durant 40 ans dans le désert, un esprit d'affliction et de dépression s'empara d'eux. Ils se plaignirent, disant : "Peut-être nos enfants commettront-ils des péchés, et eux non plus n'entreront pas en Israël. Notre peuple n'arrivera jamais dans le pays..."

Dieu ordonna alors à Moché : "Va, et encourage les Juifs attristés !

- Maître du Monde, comment les réconforterai-je ?
- En leur enseignant la Torah. Instruis-les d'un commandement qui ne sera applicable qu'une fois entrés sur la terre d'Israël. Ainsi, ils reprendront espoir, étant assurés que leurs enfants y entreront."

Il s'agit du commandement de la Halla.

Lorsqu'un Juif ou une Juive pétrit une pâte faite de l'une des cinq espèces de céréale (blé, orge, avoine, épeautre, ou seigle), il faut prélever une partie de la pâte : c'est la Halla. La Halla est sainte, et n'est consommable que par un Cohen.

La mitsva de Halla n'est applicable qu'en Israël, lorsque la majeure partie du peuple juif y réside (d'après les dernières données statistiques datant de septembre dernier, environ 46% de la population juive mondiale réside de nos jours en Israël). Néanmoins, nos Sages ont ordonné que la Halla soit prélevée même en dehors du pays, et de nos jours également, afin que ce commandement ne soit pas oublié.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas donner la Halla à un Cohen, car nous n'avons pas de preuve qu'il soit un véritable descendant de Aaron Hacohen. On doit donc la brûler, ou la jeter (avec respect, c'est-à-dire en l'enveloppant avant de la mettre dans une poubelle). Si on oublie de prélever la Halla de la pâte crue, on doit la prélever sur le pain une fois même s'il est déjà cuit. (...)

Bien que tout membre de la maison puisse prélever la Halla, cette mitsva a été ordonnée spécifiquement à la femme. Pourquoi ce privilège ?

Nos Sages expliquent que cela constitue une réparation de la faute de Hava, la première femme. En effet, Adam, le premier homme, est surnommé par les écrits "la Halla pure du monde". Cela signifie que Hachem l'a créé entièrement pur, sans désir mauvais. Hava a fait perdre à Adam sa pureté première en lui faisant manger le fruit interdit.

À cause de son péché, lui-même et ses descendants ont été entraînés par leurs désirs physiques (même s'ils sont contraires aux lois divines). La mitsva du prélèvement de la Halla a le pouvoir de rendre à l'esprit la pureté qu'il a perdue en raison de la faute de Hava.

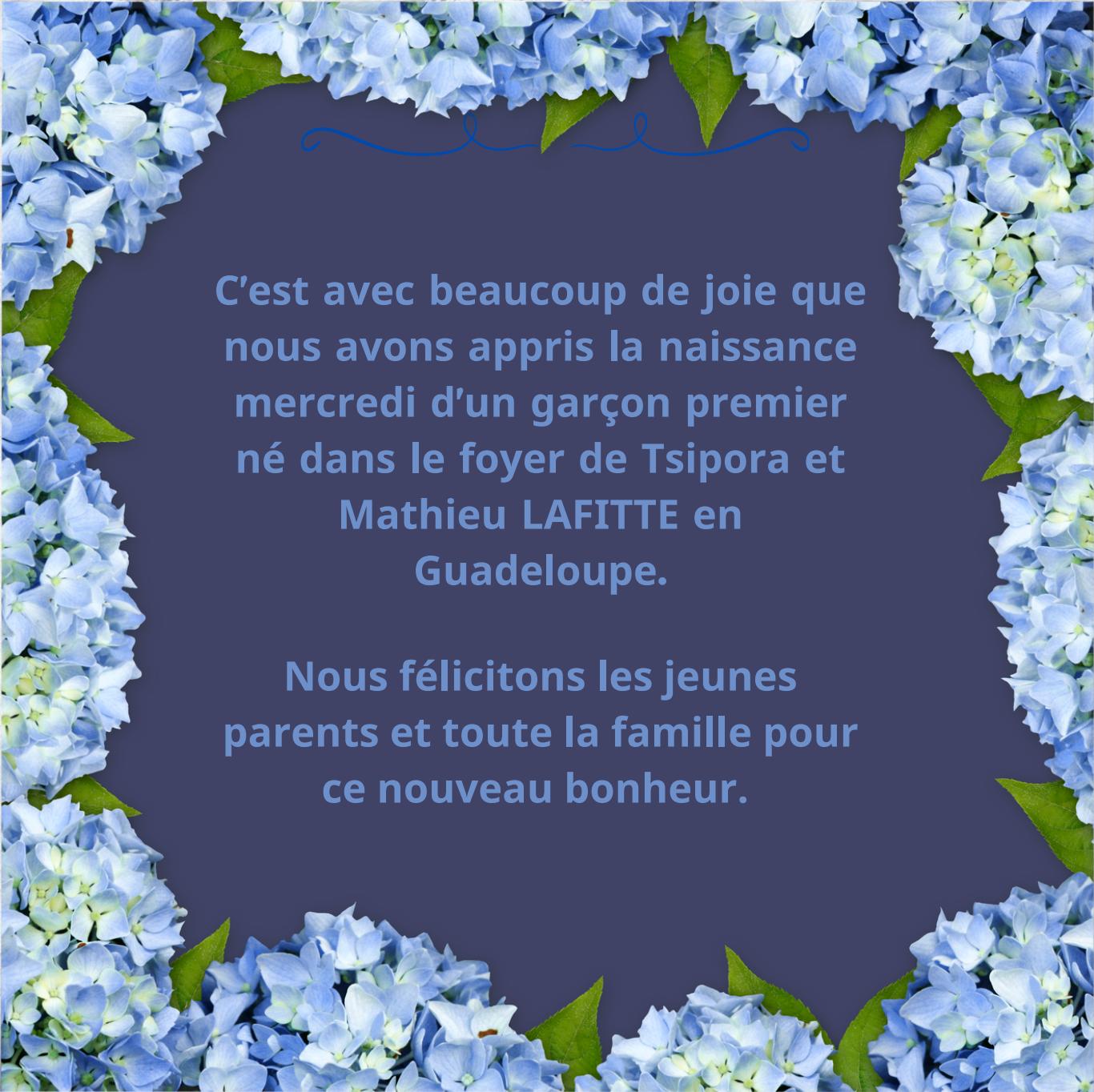
Mais bien plus que cela, la femme a le pouvoir de faire régner la Présence divine sur terre avec des actes qui peuvent paraître anodins, comme pétrir une pâte ou allumer des bougies le vendredi soir. Des actions du quotidien qu'elle aurait de toute façon accomplies, même sans ordre divin. Alors que l'homme, bien plus faible spirituellement, devra passer par des actions qui sortent de la logique, comme porter des téphilines ou un talit, sonner dans une corne de bœuf ou vivre dans une cabane à Souccoth, la femme élève, grâce à ses occupations de tous les jours, la matière vers le plus haut niveau de la spiritualité.

**Avner NAHUM**



**Chabbat chalom**

**Victor FITOUSSI offre la séouda ce chabbat matin, à la mémoire du beau-père de sa fille Alicia.**



C'est avec beaucoup de joie que  
nous avons appris la naissance  
mercredi d'un garçon premier  
né dans le foyer de Tsipora et  
Mathieu LAFITTE en  
Guadeloupe.

Nous félicitons les jeunes  
parents et toute la famille pour  
ce nouveau bonheur.

Mazel Tont!

**1er tour des élections législatives  
dimanche 30 juin**

**Ne laissez pas le choix aux autres,  
votez !**

**Epicerie ouverte**

**dimanche 10h-12h**

**et chaque mercredi de 18h30 à 19h30 :  
arrivage récent de viande de poulet, de  
steaks, d'entrecôtes et de viande  
hachée.**

**Cours de pensée juive**

**chaque mardi à 20h30**

**par le rabbin Avner NAHUM**